



Preuves pour JAF

Par krafter

Bonjour,

Les enregistrements à l'insu d'un tiers sont interdits à titre de preuve, mais l'enregistrement d'une conversation de soi-même avec son enfant l'est-il aussi ?

Merci d'avance.

Par jury34

Bonjour,

Les enregistrements à l'insu d'un tiers sont interdits à titre de preuve

C'est complètement faux.

mais l'enregistrement d'une conversation de soi-même avec son enfant l'est-il aussi ?

C'est cela qui est plutôt mal vu ...

Dans quelle perspective ?

Cordialement

Par krafter

Bonsoir Jury34,

Et bien mon ex et moi nous sommes en conflit pour la garde de notre enfant, il m'a dit que devant le JAF, il dirait que je suis alcoolique, une mauvaise mère etc...etc... Or je ne le suis pas bien évidemment, et je pensais le piéger en enregistrant une conversation qui le prouve, en cherchant sur google, j'ai vu que celà était illicite et irrecevable en tant que preuve.

Je n'ai pas vraiment d'autres solution que de "montrer" qui il est par ce biais là.

Merci.

Par jury34

Bonjour,

Essayez de demander à des amis / proches de vous faire des attestations sinon.

COrdialement